

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 mars 2024

P JL DDADUE - (N° 2334)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 61

présenté par
M. Mendes

ARTICLE 5

À l'alinéa 5, substituer aux mots :

« présente habilitation »

les mots :

« promulgation de la présente loi »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel